



Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France et en Europe

1^{er} et 2^{ème} trimestres 2018

The image features a blue-tinted background showing the silhouettes of two people, a man and a woman, standing in an office or modern building. The man is on the left, and the woman is on the right. They are both facing away from the camera, looking towards a large window with a grid of panes. The lighting is soft and diffused, creating a professional and contemplative atmosphere.

SYNTHÈSE

PANORAMA GÉNÉRAL

Les paiements se durcissent de nouveau en Europe

La recrudescence des retards de règlement de plus de 30 jours, notamment au Royaume-Uni et en Italie, repousse la moyenne européenne au-delà de 13 jours.

La France conserve son fauteuil de numéro 3 en Europe même si les délais s'allongent sensiblement dans le secteur public.

Après avoir approché 15 jours de 2013 à 2015, les retards de paiement des entreprises européennes ont reculé progressivement jusqu'à passer sous le seuil des 13 jours en début d'année 2018. Mais, le deuxième trimestre refroidit l'enthousiasme des fournisseurs et sous-traitants ; les règlements sont de nouveau décalés de plus de 13 jours. Moins d'un client européen sur deux (46,1%) paye l'ensemble de ses factures à l'heure.

« En dépit des efforts de l'Union Européenne, les retards de paiement sont toujours un problème majeur pour la plupart des petites et moyennes entreprises en Europe. En moyenne, 8,6% des clients européens attendent plus de 30 jours après l'échéance pour payer leurs fournisseurs. Ce taux, au plus haut depuis plus d'un an, est l'illustration d'une économie peu sereine, en particulier au Royaume-Uni et en Italie. » **relève Thierry MILLON, Directeur des études Altares-D&B.**

La France a touché en début d'année un plus bas historique à 10,7 jours de retard. Cette performance s'est maintenue sur le deuxième trimestre, essentiellement grâce aux petites structures de moins de 20 salariés. Chez les clients comptant plus de 20 salariés ou agents, les comportements de paiement se dégradent sensiblement ; les retards de règlement repassent au-dessus de 11 jours.

« Des tensions se font jour dans le secteur privé mais c'est davantage dans le secteur public que les dérapages sont les plus visibles. Les questions budgétaires et parfois organisationnelles pèsent encore sur le traitement de la chaîne de facturation. » **précise Thierry MILLON.**

LES GRANDS RETARDS PLUS FRÉQUENTS CE TRIMESTRE EN ITALIE ET AU ROYAUME-UNI

En Europe, les relations interentreprises se tendent de nouveau. Sur le deuxième trimestre 2018, 8,3% des clients dépassaient la date de paiement des factures de plus d'un mois. En début d'année, cette proportion était tombée à 8,1%, un taux au plus bas depuis six ans.

Au **Royaume-Uni**, 8% des organisations payent avec des retards supérieurs à 30 jours. Avant crise, ce taux était de 6%. Les comportements de paiement s'étaient dégradés sévèrement en 2008 - 2009, jusqu'à porter la proportion de grands retards au-delà de 13 %. Depuis, le taux avait fluctué entre 9% et 13% mais s'inscrivait sur une tendance baissière depuis l'été 2016, se rapprochant de 7% fin 2017 et début 2018. Le retournement du deuxième trimestre 2018 à 8%, illustre les difficultés rencontrées par les entreprises britanniques, plus particulièrement dans le commerce de détail.

L'**Italie** s'inscrit également sur une tendance défavorable ce deuxième trimestre et affiche un taux élevé de grands retards. 14% des structures italiennes payent leurs factures avec plus de 30 jours de retard (13,5% en T1), un taux d'autant plus décevant que les délais pratiqués en Italie sont bien au-delà de 60 jours, voire 90 jours.

Le **Portugal** est le champion des grands retards. En moyenne depuis début 2016, 19% de clients privés ou publics décalent leurs règlements de plus de 30 jours. Ce taux a même grimpé à plus de 26 % en 2013. Le pays est donc un habitué des grands retards sans, toutefois, contribuer défavorablement à la tendance européenne sur le deuxième trimestre (18,8% contre 19,2% en T1).

L'Espagne peine également à résister à la fragilité conjoncturelle. Les entreprises espagnoles peuvent s'enorgueillir d'être, depuis fin 2016, majoritairement vertueuses, mais elles sont moins nombreuses sur ce deuxième trimestre. Près de 56% payaient leurs fournisseurs à l'heure fin 2017, elles ne sont plus que 51% désormais. Elles sont dans le même temps légèrement plus nombreuses que la moyenne européenne (8,7% contre 8,6%) à différer leurs règlements au-delà de 30 jours après l'échéance.

« L'Europe était inscrite depuis deux ans sur une tendance favorable, mais le printemps a modifié la trajectoire, écartant du même coup la possibilité de ramener le taux de retards supérieurs à trente jours sous les 8% d'avant crise. Ce revers est d'autant plus préoccupant que le palier des 30 jours est identifié comme accélérateur du risque financier ; C'est la frontière entre le retard parfois organisé et une trajectoire d'insolvabilité. » avertit Thierry MILLON.

■ LA BELGIQUE AU PIED DU PODIUM DERRIÈRE LA FRANCE, LES PAYS-BAS ET L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne et les Pays-Bas continuent de truster les premières places ; les décalages de paiement y demeurent très faibles. L'orientation néerlandaise est, cependant, plus favorable que celle du voisin allemand. Plus de 70% des entreprises des Pays-Bas payent à l'heure, un taux qui a grimpé de plus de 20% en deux ans. En Allemagne plus des deux tiers des organisations payent à l'heure mais elles étaient plus de 70% en 2016. Dans ces deux pays, le taux de longs retards est bas, sous les 2%.

La Belgique est au pied du podium, favorablement orientée. Depuis deux ans, la proportion de bons payeurs augmente chaque trimestre et représente désormais plus de 42% des entreprises belges. Dans le même temps, le taux de payeurs très tardifs s'inscrit en baisse ; sur ce deuxième trimestre, moins de 7% des structures belges décalent leurs paiements de plus de 30 jours.

La France conserve donc son fauteuil de numéro 3 en Europe et présente des améliorations remarquables depuis trois ans. Les retards de paiement ont été réduits de près de 3 jours en 3 ans. Néanmoins, ces très bons chiffres ne doivent pas masquer un deuxième trimestre aux allures d'alerte vigilance. La proportion de payeurs à l'heure (43,4%) recule depuis fin 2017 (44%), tandis que celles des structures présentant des retards inférieurs à 30 jours (50,4%) augmente (49,5 % fin 2017).

■ FOCUS FRANCE, LES RÈGLEMENTS SE TENDENT DANS LE SECTEUR PUBLIC.

Dans le secteur privé, les artisans et commerçants, les sociétés civiles ou les associations présentent des indicateurs de paiement plutôt stables ce deuxième trimestre. En revanche, les relations se tendent un peu pour les sociétés commerciales, moins nombreuses

qu'en début d'année à payer leurs fournisseurs à l'heure. Les tensions sont plus sensibles sur les TPME de moins de 20 salariés ; 41,8% ne présentent aucun retard, elles étaient 42,5% en T1. Le recul est moins visible sur les sociétés de plus de 20 salariés, mais il faut noter que ces structures sont peu nombreuses à respecter les dates d'échéance ; environ 13% seulement règlent tous leurs fournisseurs à l'heure.

Dans le secteur public, les comportements de paiement ont globalement tendance à se dégrader sur le deuxième trimestre 2018. Les petites collectivités territoriales sont les plus nombreuses à respecter les échéances de règlement. Près d'une sur deux (47,4%) payent les fournisseurs sans retard. En revanche, les collectivités comptant plus de 20 collaborateurs sont à peine plus d'une sur dix (11%) à ne présenter aucun retard, un taux en baisse rapide (-3%) par rapport au début d'année.

Dans les Etablissements Publics administratifs, plus d'un tiers (34,5%) des acteurs employant moins de 20 agents payent à l'heure, une proportion en légère hausse, contre moins d'un sur cinq (19,6%), un taux en recul, lorsqu'ils comptent plus de 20 collaborateurs. Mais c'est chez les Etablissement Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et l'Administration de l'Etat que la dégradation est la plus forte. 18,6% des EPIC de moins de 20 salariés payent leurs factures à l'heure sur le deuxième trimestre 2018, c'est 5,6% de moins que trois mois plus tôt. Pour les EPIC plus grands, le taux de bons payeurs déjà très bas en début d'année, recule encore au printemps. Moins de 5% des EPIC ne présentent aucun retard. Dans l'Administration de l'Etat, 14,7% des services de plus de 20 collaborateurs payent à l'heure, c'est 5,7% de moins qu'en début d'année.

« Après l'enthousiasme de 2017 et une croissance française à 2,2%, le premier semestre 2018 a marqué le pas. Sur chacun des deux premiers trimestres, le PIB gagne moins de 0,2%. Le ralentissement, également sensible chez les partenaires internationaux des entreprises françaises, notamment en zone Euro, pourrait se poursuivre dans les mois à venir. Dans ce contexte, les recettes, qu'elles soient commerciales pour les entreprises ou fiscales pour les Etats, devraient être moins élevées faisant craindre un durcissement des relations d'affaires pour préserver les trésoreries pour les uns et tenir les budgets pour les autres. » Prévient Thierry MILLON.

« Les exportateurs vont devoir redoubler d'attention quant à la qualité de leurs clients, non seulement sur le grand international, mais aussi en Europe. La situation politique incertaine que traverse l'Italie actuellement, ou les incertitudes commerciales liées au Brexit au Royaume-Uni font peser un risque sur les comportements de paiement et le traitement des procédures de recouvrement. Le mauvais payeur ne dort toujours que d'un œil, prêt à organiser ses retards de paiement à la première occasion. » Conclut Thierry MILLON.

PARTIE 1

Les comportements de paiement des entreprises et des organismes publics en Europe

7

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN EUROPE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN FRANCE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN ALLEMAGNE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN BELGIQUE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN ESPAGNE**

8

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN IRLANDE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **EN ITALIE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **AUX PAYS-BAS**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **AU PORTUGAL**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES **AU ROYAUME-UNI**

9

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE**EVOLUTION DE RETARDS DE PAIEMENT** DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN EUROPE DEPUIS 10 ANS

10

COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

PARTIE 2

Les comportements de paiement des entreprises et des organismes publics en France

12

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES EN FRANCE **PAR ACTIVITE**COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES EN FRANCE **PAR REGION**

13

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES EN FRANCE **PAR CATEGORIE JURIDIQUE****CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT** DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR RÉGION

PARTIE 3

Annexe

15

MÉTHODOLOGIE



PARTIE 1

STATISTIQUES DÉTAILLÉES
DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT
DES ENTREPRISES ET ORGANISMES
PUBLICS EN EUROPE

1ER ET 2E TRIMESTRES 2018

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES EN EUROPE

EUROPE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	42,8%	43,1%	43,0%	46,9%	44,4%	44,4%	45,4%	45,7%	46,3%	46,1%
En retard de moins de 30 jours	48,1%	48,2%	48,2%	44,6%	47,0%	47,1%	46,2%	46,1%	45,5%	45,3%
En retards d'au moins 30 jours	9,2%	8,8%	8,8%	8,6%	8,6%	8,5%	8,4%	8,3%	8,1%	8,6%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	13,9	13,5	13,5	12,9	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,1

FRANCE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	38,1%	38,7%	39,4%	40,5%	42,0%	43,4%	43,6%	44,0%	43,9%	43,4%
En retard de moins de 30 jours	54,1%	54,4%	54,0%	53,3%	51,6%	50,2%	49,4%	49,5%	49,8%	50,4%
En retards d'au moins 30 jours	7,8%	6,8%	6,6%	6,2%	6,4%	6,5%	7,0%	6,5%	6,3%	6,2%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	12,6	12,2	11,6	11,3	11,4	11,0	11,2	10,9	10,7	10,7

ALLEMAGNE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	71,5%	71,7%	70,7%	71,7%	67,2%	65,5%	66,0%	66,0%	66,8%	67,6%
En retard de moins de 30 jours	27,2%	27,1%	27,9%	27,6%	31,0%	32,5%	32,1%	32,1%	31,2%	30,4%
En retards d'au moins 30 jours	1,4%	1,2%	1,4%	0,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	6,6	6,2	6,6	6,3	6,8	6,8	6,6	6,5	6,6	6,7

BELGIQUE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	38,5%	37,3%	37,9%	38,0%	38,7%	40,2%	40,2%	40,9%	41,0%	42,4%
En retard de moins de 30 jours	54,4%	55,8%	55,2%	54,8%	53,7%	52,5%	52,5%	51,7%	51,7%	50,7%
En retards d'au moins 30 jours	7,1%	7,0%	6,9%	7,2%	7,6%	7,3%	7,3%	7,4%	7,2%	6,9%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	12,5	12,5	12,5	12,6	12,9	12,5	12,4	12,4	12,2	11,8

ESPAGNE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	47,2%	47,6%	49,0%	50,7%	51,5%	53,1%	54,2%	55,8%	52,6%	51,1%
En retard de moins de 30 jours	43,1%	42,2%	40,8%	39,4%	39,5%	38,6%	37,4%	36,0%	38,5%	40,2%
En retards d'au moins 30 jours	9,7%	10,2%	10,2%	9,9%	9,0%	8,3%	8,4%	8,2%	8,8%	8,7%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	14,8	14,1	13,5	12,4	12,3	11,9	11,2	12,5	12,3	13,0

IRLANDE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	29,2%	27,9%	27,5%	25,7%	26,0%	26,5%	27,9%	29,0%	29,7%	30,3%
En retard de moins de 30 jours	60,2%	60,9%	60,8%	60,7%	59,9%	60,2%	60,2%	59,7%	58,6%	58,1%
En retards d'au moins 30 jours	10,6%	11,2%	11,7%	13,6%	14,1%	13,3%	11,9%	11,4%	11,7%	11,6%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	17,0	17,6	18,4	19,9	20,8	19,1	18,1	17,8	17,7	17,5

ITALIE % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	37,0%	37,4%	37,2%	37,3%	37,2%	37,6%	38,6%	37,7%	37,5%	37,2%
En retard de moins de 30 jours	47,8%	47,8%	48,3%	48,5%	48,8%	49,0%	48,1%	48,9%	49,0%	48,8%
En retards d'au moins 30 jours	15,2%	14,8%	14,6%	14,2%	14,0%	13,4%	13,4%	13,4%	13,5%	14,0%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	19,4	19,0	18,8	18,5	18,4	18,0	17,9	18,0	18,1	18,5

PAYS-BAS % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	54,4%	49,5%	51,0%	59,7%	61,2%	62,6%	69,8%	71,5%	72,4%	71,5%
En retard de moins de 30 jours	41,7%	47,4%	46,2%	37,7%	35,8%	35,2%	28,3%	26,6%	26,0%	26,9%
En retards d'au moins 30 jours	3,9%	3,1%	2,9%	2,7%	3,0%	2,3%	1,9%	1,9%	1,6%	1,6%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	8,2	7,7	7,3	6,5	6,6	5,9	4,9	4,6	4,3	4,3

PORTUGAL % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	20,8%	20,8%	18,7%	18,1%	18,5%	18,3%	16,8%	16,5%	15,6%	16,0%
En retard de moins de 30 jours	60,0%	61,1%	62,2%	62,2%	62,4%	62,8%	65,0%	65,5%	65,2%	65,2%
En retards d'au moins 30 jours	19,2%	18,1%	19,2%	19,6%	19,1%	18,9%	18,2%	18,1%	19,2%	18,8%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	27,0	26,0	27,1	27,5	26,8	26,8	26,2	26,0	27,0	26,6

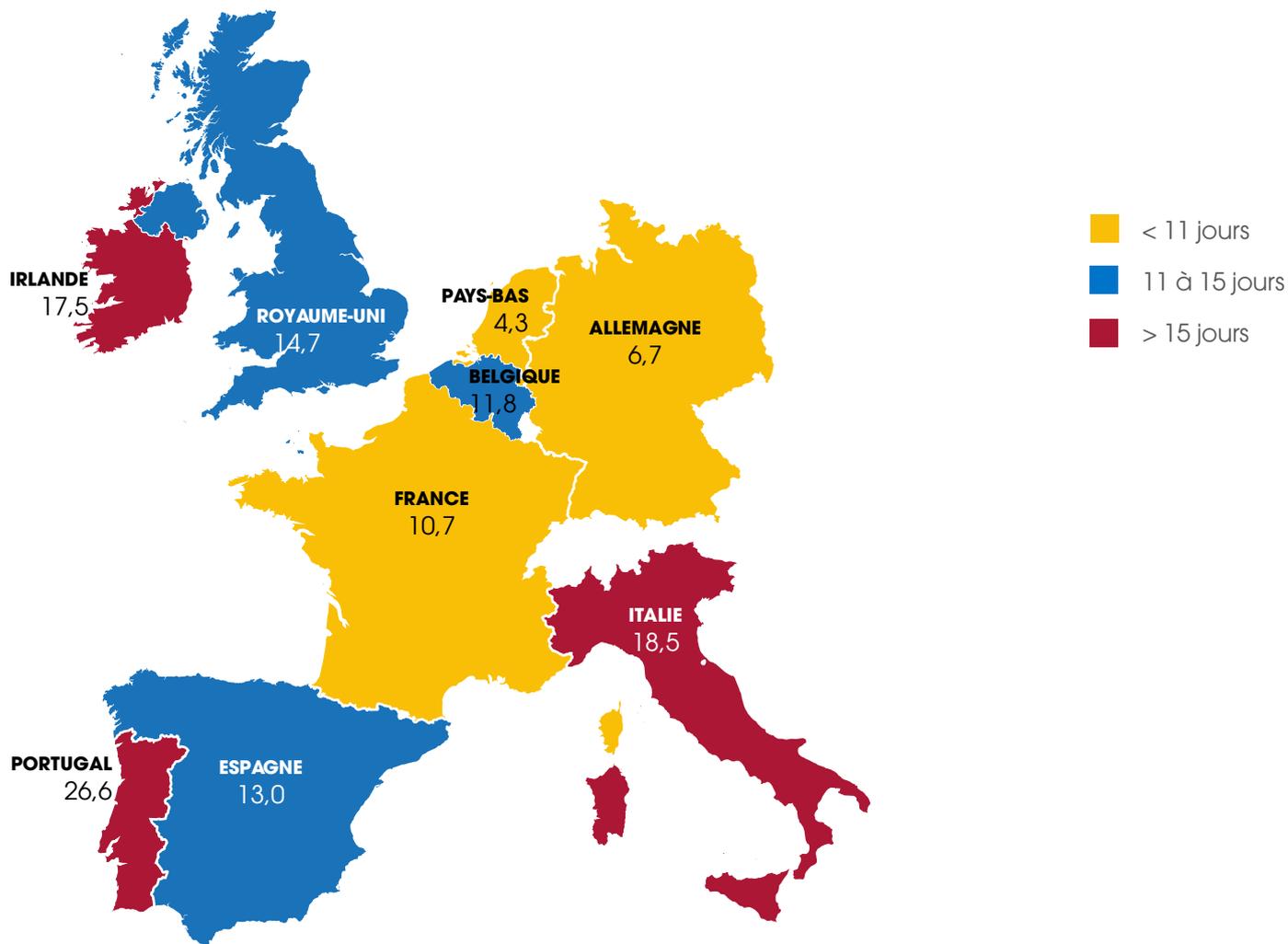
ROYAUME-UNI % d'entreprises réglant leurs fournisseurs	1er T 2016	2ème T 2016	3ème T 2016	4ème T 2016	1er T 2017	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
Sans retard	30,7%	30,9%	30,6%	29,5%	31,7%	30,1%	29,2%	30,3%	30,8%	31,2%
En retard de moins de 30 jours	59,8%	59,7%	59,7%	61,2%	60,7%	62,0%	63,2%	62,4%	61,8%	60,8%
En retards d'au moins 30 jours	9,5%	9,4%	9,7%	9,3%	7,6%	7,8%	7,6%	7,2%	7,3%	8,0%
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	15,8	15,7	16,0	15,8	14,3	14,7	14,7	14,3	14,3	14,7

L'info B for B sous l'angle data

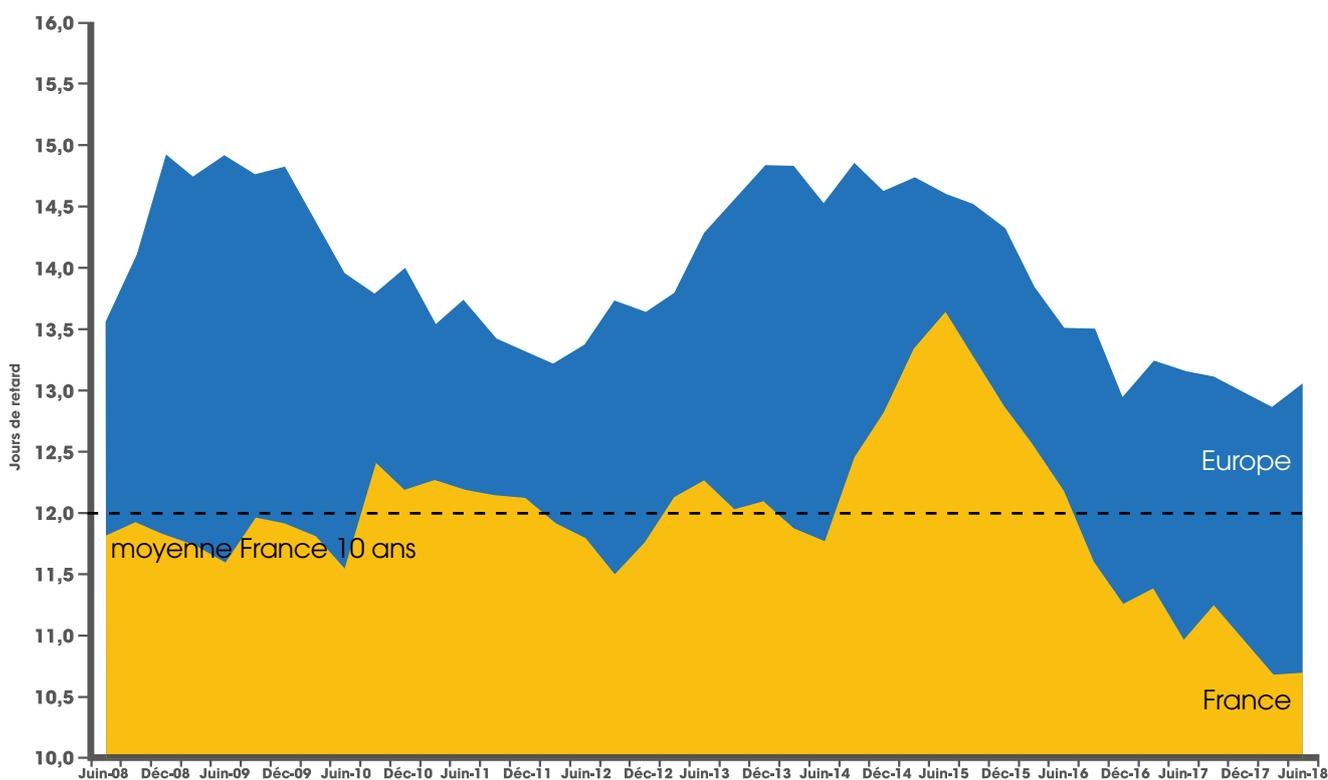
Découvrez toutes nos publications

JE DÉCOUVRE

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE AU 2ÈME T 2018



EVOLUTION DE RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE EN ET EUROPE DEPUIS 10 ANS



COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

■ Délais de règlement contractuels (jours)
■ Retards de paiement (jours)

Allemagne



Belgique



Espagne



France



Irlande



Italie



Pays-Bas



Portugal



Royaume-Uni



A noter

Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés. En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30 -50 jours dans les autres pays.

An aerial night view of Paris, France, featuring the Eiffel Tower in the center, the Louvre Museum to the left, and the Grand Palais to the right. The city lights are visible against the dark sky.

PARTIE 2

STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVEES EN FRANCE

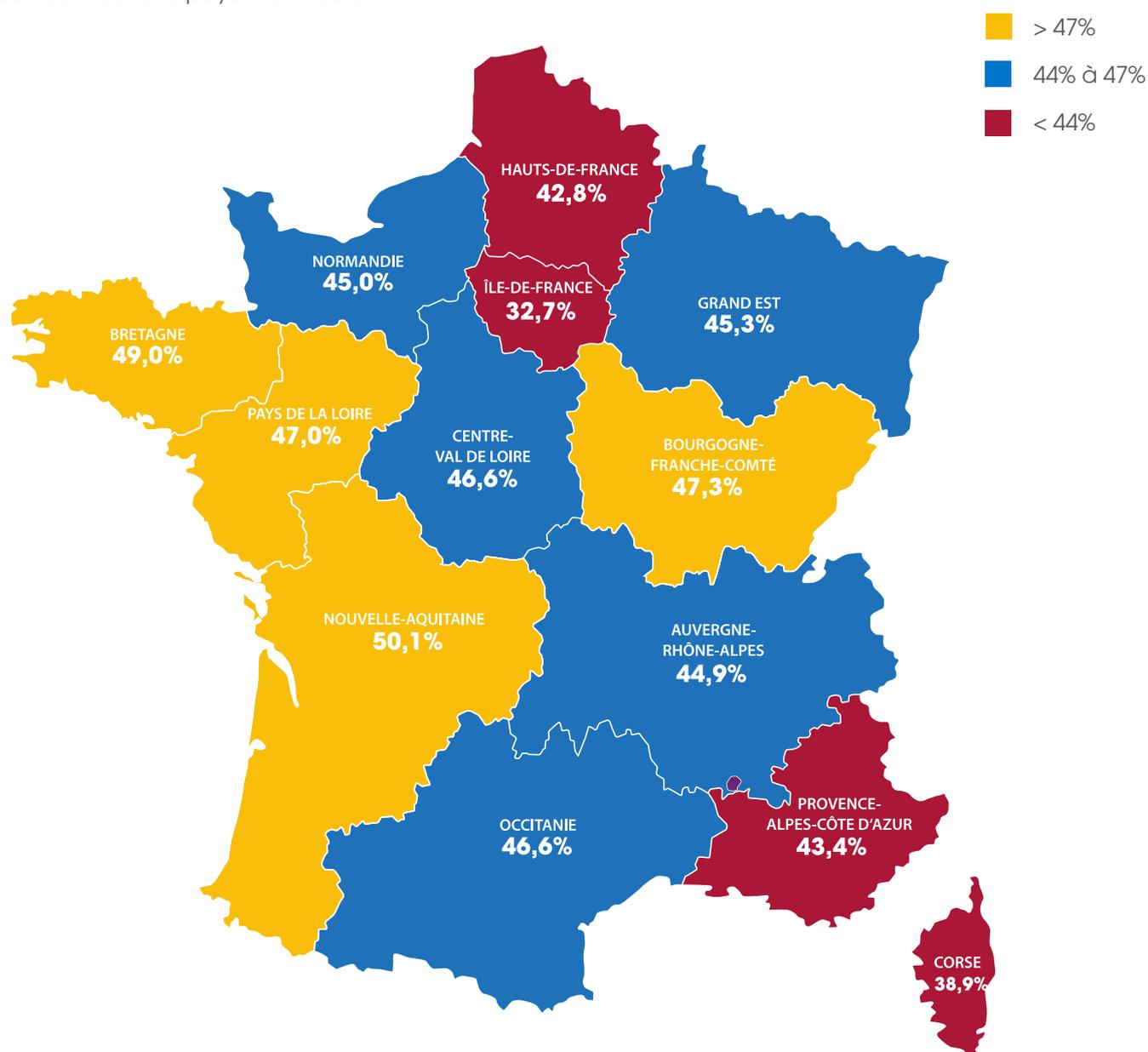
FRANCE Activités	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
	% d'entreprises réglant leurs fournisseurs sans retard					Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)				
Agriculture	51,1%	52,6%	51,4%	50,9%	52,4%	12,9	12,7	12,7	12,6	12,1
Construction	56,6%	56,5%	56,7%	56,0%	55,9%	8,9	9,3	9,0	8,8	8,7
Commerce	40,9%	41,2%	42,1%	42,3%	41,3%	11,6	12,1	11,7	11,4	11,2
Industrie	35,0%	35,4%	35,9%	35,5%	34,9%	9,8	10,2	9,9	9,7	9,5
Information & Communication	31,6%	31,8%	34,0%	34,5%	34,5%	13,4	13,9	13,6	13,2	12,8
Transport & Logistique	28,0%	28,3%	27,9%	27,4%	26,9%	13,3	13,9	13,5	13,4	13,4
Activités financières et d'assurance	35,4%	35,1%	35,9%	37,7%	35,9%	11,0	11,4	11,2	11,1	11,1
Services aux entreprises	36,6%	36,8%	38,2%	38,9%	38,6%	12,4	12,7	12,2	11,8	11,6
Services aux particuliers	50,6%	50,8%	50,5%	50,2%	50,7%	12,3	13,0	12,7	12,4	12,2
Hebergement, Restauration, Débits de boisson	40,6%	42,0%	43,0%	42,7%	39,4%	12,9	13,0	12,8	12,6	13,1
Ensemble des activités	43,4%	43,6%	44,0%	43,9%	43,4%	11,0	11,2	10,9	10,7	10,7

FRANCE Régions	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018	2ème T 2017	3ème T 2017	4ème T 2017	1er T 2018	2ème T 2018
	% d'entreprises réglant leurs fournisseurs sans retard					Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)				
Auvergne-Rhône-Alpes	44,7%	45,3%	45,6%	45,4%	44,9%	10,2	10,3	10,1	9,8	9,8
Bourgogne-Franche-Comté	48,2%	48,4%	48,0%	47,6%	47,3%	9,3	9,6	9,6	9,4	9,5
Bretagne	50,1%	50,3%	50,6%	50,1%	49,0%	8,4	8,6	8,4	8,3	8,4
Centre-Val de Loire	47,8%	47,7%	47,6%	47,5%	46,6%	9,3	9,6	9,5	9,3	9,3
Corse	40,2%	39,6%	40,7%	39,2%	38,9%	14,5	15,1	14,2	13,8	13,8
Grand Est	45,4%	46,2%	45,8%	45,8%	45,3%	10,4	10,5	10,3	10,0	9,9
Hauts-de-France	42,9%	43,0%	43,1%	43,2%	42,8%	10,8	11,2	11,0	10,7	10,8
Île-de-France	31,7%	31,9%	32,8%	32,8%	32,7%	14,4	14,8	14,4	14,0	13,9
Normandie	45,7%	45,7%	45,8%	45,9%	45,0%	9,5	10,0	9,9	9,6	9,7
Nouvelle-Aquitaine	50,3%	50,4%	50,8%	50,8%	50,1%	9,0	9,3	9,1	8,9	8,9
Occitanie	46,7%	46,8%	47,6%	47,5%	46,6%	10,9	11,3	10,7	9,3	9,3
Pays de la Loire	47,1%	47,5%	48,0%	48,0%	47,0%	8,8	9,1	8,8	8,6	8,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43,4%	43,2%	43,8%	43,8%	43,4%	11,7	12,0	11,7	11,4	11,5
FRANCE	43,4%	43,6%	44,0%	43,9%	43,4%	11,0	11,2	10,9	10,7	10,7

FRANCE		% d'entreprises réglant leurs fournisseurs sans retard				Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)			
		1er T 2018		2ème T 2018		1er T 2018		2ème T 2018	
CATEGORIES JURIDIQUES		Moins de 20 salariés	20 salariés et plus	Moins de 20 salariés	20 salariés et plus	Moins de 20 salariés	20 salariés et plus	Moins de 20 salariés	20 salariés et plus
Secteur privé	Associations 1901	42,1%	20,9%	42,0%	20,2%	11,0	9,2	11,0	9,4
	Entrepreneur Individuel	59,3%	-	59,9%	-	10,6	-	10,5	-
	Sociétés commerciales	42,5%	13,1%	41,8%	12,9%	10,7	11,2	10,8	11,4
	Sociétés civiles	49,8%	21,9%	50,8%	20,5%	11,7	9,4	11,6	9,9
Secteur public	Collectivité territoriale	48,4%	14,1%	47,4%	11,0%	6,8	9,4	6,9	10,1
	EPIC	24,2%	6,3%	18,6%	4,4%	11,7	13,1	12,1	13,7
	Administration de l'état	31,6%	20,4%	20,7%	14,7%	13,2	11,7	14,3	13,4
	Etablissement public administratif	34,3%	20,3%	34,5%	19,6%	9,0	9,9	9,1	9,7
Ensemble des activités		47,2%	15,3%	46,5%	13,4%	10,6	10,7	10,7	11,2

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR RÉGION AU 2ÈME T 2018

Taux de structures payant à l'heure





PARTIE 2

ANNEXES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

■ Définition du retard de paiement

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade® du premier réseau mondial d'informations B to B : le D&B Worldwide Network dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE. En effet, une nouvelle directive (directive 2011/7/UE) sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011, afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre les retards de paiement, et de les aider à améliorer leur compétitivité.

■ Le programme duntrade®, une observation factuelle de la réalité des paiements

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis plus de 45 ans aux États-Unis et 30 ans France et en Europe, le programme DunTrade®, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la compabilité-client de milliers de sociétés participantes.

Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 200 millions d'expériences commerciales réelles sur le monde, dont 25 millions en Europe, et 4 millions en France.

Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade®, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

■ Retard de paiement et probabilité de défaillance

La Commission européenne insiste dans sa campagne de lutte contre les retards de paiement sur le fait que « Dans toute l'Union européenne, il est courant de payer ses fournisseurs avec retard.

Cette pratique est jugée acceptable car elle a peu de conséquences sur les consommateurs. Pourtant, les dégâts sont importants : chaque année, des centaines de milliers d'entreprises européennes font faillite parce qu'elles sont payées en retard. Les petites et moyennes entreprises sont les grandes victimes de ce phénomène qui est encore accentué pour les entreprises vendant à l'étranger ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs. L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade®, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares.

Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. À partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

L'ANALYSE TRIMESTRIELLE

A PROPOS D'ALTARES

www.altares.com

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altares fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises.

Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

Altares propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles liées aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2006
- les retards de paiement en Europe

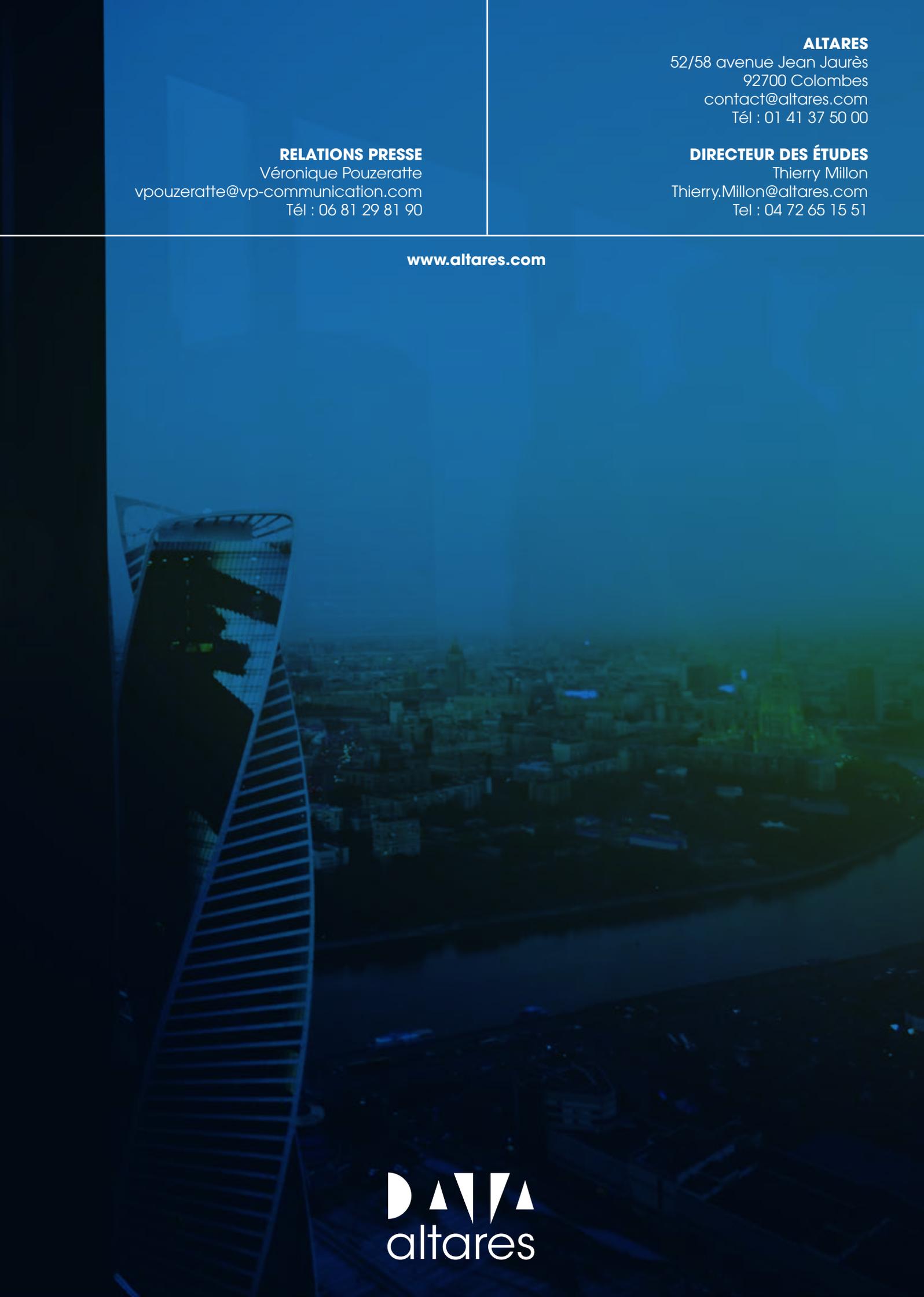
Ces analyses sont consultables en ligne, sur le site www.altares.com et peuvent être téléchargées au format PDF.

RELATIONS PRESSE
Véronique Pouzeratte
vpouzeratte@vp-communication.com
Tél : 06 81 29 81 90

ALTARES
52/58 avenue Jean Jaurès
92700 Colombes
contact@altares.com
Tél : 01 41 37 50 00

DIRECTEUR DES ÉTUDES
Thierry Millon
Thierry.Millon@altares.com
Tel : 04 72 65 15 51

www.altares.com



DATA
altares